

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 68 -

Le 11 avril 2012

Date convocation : 5 avril 2012

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 11 du mois d'avril le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Laurent du Bois sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es) : Mesdames et Messieurs LAPORTE Roland, RAMBAUD Odile, BELLARD Alain, GUIGNAN Maryvonne, DELONG Martine, FAVARD Annie, CROIZET Jean Marc, JOANCHICOY Henry, DUMARTIN Xavier, GALLET Stéphane, MORENO Manuel, DUBOSC Colette, CHORD Christophe, CASASNOVAS Elisabeth, SCARAVETTI Dominique, LASSARADE Florence, GAZZIERO Lucien, PONCHATEAU Auguste, CHAUMONT Jean Marc, COMBRET Josiane, BARRERE Marie Josée, ETIENNE Nicole, DUVILLE Laurent, MALLET Martine, CORBANESE Jean, DUSSILLOLS Francis, LAPRIE Paulette, GRASSET Thierry, LARROUY Anne, LARTIGAU David, MARQUETTE Patrick, MESNARD Philippe, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es) : Mesdames et Messieurs CARIS Jean Marc, MARCANO Carole, SUCKERDOFF Véronique, PEREZ Jean Claude, DARCOS Annie, DUBRANA Sophie, BENTEJAC Jean Michel, BARTHET-BARATEIG Francis, BOULIN André, PATANCHON Philippe, BALANS Christian, BERNADET Alain, DEBIEUVRE Joëlle, HILAIRE Michel.

Secrétaire de séance : M. Chord Christophe

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Monsieur Dominique Scaravetti informe qu'il a été oublié dans la liste des présents au dernier conseil communautaire.

Monsieur Xavier Dumartin demande de rectifier page 4 ligne 22 : " la commune de Semens **et la commune de St Germain de Graves** précisent qu'elles voteront contre ces travaux car elles ont encore mises de côté."

Le compte rendu précédent ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Dubosc souhaite la bienvenue à l'assemblée.

► Monsieur Mesnard fait procéder au vote du Compte de gestion 2011 établi par le trésorier.

Le Compte de gestion 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

► Le Président s'étant retiré, Monsieur Laporte, doyen de l'assemblée, propose de procéder au vote du Compte administratif 2011.

Mme Delong présente l'exécution du budget 2011 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2011			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
opérations réelles de l'exercice	2 837 193.96	3 182 203.58	345 009.62
opérations d'ordre de l'exercice	104 795.45	20 400.29	
total dépenses de l'exercice	2 941 989.41	3 202 603.87	260 614.46
résultat de l'exercice - excédent de fonctionnement			260 614.46
report résultat 2010- excédent de fonctionnement			445 613.12
résultat global 2011 - excédent de fonctionnement			706 227.58

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
opérations réelles de l'exercice	876 718.58	693 121.30	- 183 597.28
opérations d'ordre de l'exercice	20 400.29	104 795.45	
total dépenses de l'exercice	897 118.87	797 916.75	- 99 202.12

résultat de l'exercice – déficit d'investissement	- 99 202.12
report résultat 2010	27 818.19
excédent fonct 2010 capitalisé (1068)	-
résultat global 2011-déficit d'investissement	- 71 383.93

Le Compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité des membres présents.

► L'affectation du résultat suivante est proposée au vote :
Le compte administratif fait donc apparaître :

un excédent de fonctionnement de	706 227.58
un déficit d'investissement de	- 71 383.93
RAR dépenses	- 270 192.88
RAR recettes	+ 278 701.82
un déficit d'investissement global de	- 62 874.99

PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT

1068 excédent de fonctionnement capitalisé	382 630.95
002 excédent de fonctionnement reporté	323 596.63

La proposition d'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres présents.

► Monsieur Mesnard propose ensuite de procéder au vote du budget et donne la parole à Mme Delong. Monsieur Corbanèse demande à ce que le budget soit voté au chapitre.

Le budget sera donc présenté au chapitre ; les membres de l'assemblée pourront formuler leurs questions ou remarques selon ce déroulé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	PROPO 2012
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	240 457.77
012 CHARGES DE PERSONNEL	624 834.90
65 AUTRES CH. DE GESTION COURANTE	1 547 506.15
66 CHARGE FINANCIERES	25 888.70
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 300.00
73 ATTRIBUTIONS COMPENSATION	772 454.52
022 DEPENSES IMPREVUES	50 611.04
TOTAL DEPENSES REELLES	3 278 053.08
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	97 457.28
6811 DOTATION AMORTISSEMENTS	115 586.44
TOTAL DEPENSES FONCT.	3 491 096.80

Chapitre 011 / charges à caractère général

Chapitre 012 / charges de personnel :

- Sont intégrés les modifications suivantes : création d'un poste de chargé de communication et tourisme à temps complet à compter du mois de juillet, d'un chauffeur pour le transport à la demande à temps non complet (mi temps) à compter du mois d'août, d'un poste de coordonateur pour la mise en réseau des points lecture en septembre et le passage à temps complet de l'éducateur sportif du pôle sportif en septembre. Soit une dépense supplémentaire pour 2012 de 25 600 euros pour les nouveaux postes.
- Il est précisé que le poste de coordonateur points lecture ne sera concrétisé que lorsque le projet politique sera défini dans le cadre de la phase 3 ; ce n'est pour l'instant qu'une inscription "d'intention". Le poste de chargé de communication et tourisme, ne pourra certainement pas être effectif avant le mois de septembre.

Chapitre 65 / autres charges de gestion courante

- Une somme de 11 000 euros est inscrite pour la demande de 4 associations pour leur manifestation annuelle : Lo Paratge, D'eau et d'oc, Port Naval et Sous Fifres.
M. Corbanèse précise qu'un groupe de travail a été créé afin de fixer des critères d'attribution de subvention pour ce type de demande : des actions tout au long de l'année, ouvertes à tous et notamment à un public "enfance / jeunesse", ayant un lien avec le patrimoine, gratuites, ...
Un compte rendu détaillé est disponible.
- Mme Favard demande si ces associations sont aussi subventionnées par les communes
- M. Corbanese indique qu'elles le sont au moins pour la mise à disposition de matériel.
- M. Mesnard rappelle que Mlle Bové avait alerté la CdC sur cette question : il ne peut y avoir de financements croisés, il faut faire une distinction entre la mise à disposition de matériel et les subventions. La participation de la CdC peut être envisagée si la manifestation s'adresse à un public ciblé pour lequel elle détient une compétence ; cela doit donc être précisé dans les projets.
- M. Scaravetti : la Commune subventionne le "quotidien" et la CdC intervient sur un projet ponctuel.
- Mme Claverie rappelle que la Cdc doit préciser ce qu'elle veut accompagner.
- M. Corbanese estime que les 4 projets rentrent dans les critères.
- M. Mesnard : les projets ne font pas apparaître de subventions des communes, il faut s'assurer que c'est bien le cas pour les 4 associations.
Il faut absolument établir un cahier des charges avec un cadre précis.
- M. Corbanese : on ouvre cette année une ligne de 11 000 euros, conformément au souhait de la commission, mais pour les années à venir, si d'autres associations candidatent : on reste sur ce montant et on partage ou bien on augmente cette ligne ?
- M. Scaravetti : ces demandes arrivent alors que le cadre n'est pas encore défini.
- M. Corbanese : on peut trouver plusieurs portes possibles sur les compétences de la Cdc dans ces actions ; le patrimoine, la culture, les enfants...
- Mme Lassarade : il faut transmettre ce cahier des charges aux 14 communes.
- M. Dussillols : il faut demander aux associations de remanier la présentation de leur projet afin qu'il rentre dans le cadre.
- M. Mesnard : au vu des interrogations des uns et des autres, on va trouver des solutions pour cette année et border pour 2013. Le projet des Sous Fifres nécessite une modification précisant notamment la part action enfance jeunesse.
On laisse la ligne de 11 000€ et les attributions pour chaque association seront votées au prochain conseil. Pour 2013, il faudra déterminer une enveloppe réaliste et une ligne directrice.
- M. Joanchicoy : le cahier des charges va dans ce sens.
- M. Tauzin : il faut effectivement un cahier des charges, on ne va pas diviser cette somme en fonction du nombre de demandes, il faut charger une commission du choix des projets retenus.
- M. Dussillols : il ne faut pas bloquer l'enveloppe, mais travailler sur les critères.
- M. Corbanese : en conclusion on va demander aux associations de reformuler en s'appuyant sur les critères et la commission va retravailler sur le cahier des charges qui n'est peut être pas suffisamment avancé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	PROPO 2012
70 PRODUIT DES SERVICES	1 455 281.70
73 IMPOTS ET TAXES	903 977.00
74 DOTATIONS PARTICIPATIONS	756 447.27
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	16 000.00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 205.00
TOTAL RECETTES REELLES	3 142 910.97
002 excédent de fonctionnement reporté	323 596.63
777 AMORTISSEMENT SUBV INVESTISSEMENT	24 589.20
TOTAL RECETTES DE FONCT.	3 491 096.80

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales 2012 transmis par les services fiscaux fait apparaître une baisse du produit de TH lié à une baisse des bases d'imposition : 7 202 675 en 2011 pour 6 809 000 en 2012.

La commission des finances a effectué plusieurs simulations d'augmentation des taux d'imposition (document joint à la convocation) et propose une augmentation de 3% pour les TH/TFB/TFNB et un taux de CFE de 32.58 générant les recettes suivantes :

TH	567 190 euros (550 848 avant augmentation)
TFB	10 284 euros (9 983 avant augmentation)
THNB	18 042 euros (17 517 avant augmentation)
CFE	162 086 euros (158 329 avant augmentation)

M. Dussillols demande la raison de la baisse des bases de TH : Mme Mesure confirme, après vérification auprès des services fiscaux, que cette baisse résulte du maintien des abattements du Département, décision adoptée par la Communauté de communes en 2011.

Il souhaite que cette augmentation reste acceptable pour le budget des ménages.

Mme Etienne demande si la commune de St Pierre d'Aurillac a augmenté ces taxes.

M. Dussillols : "oui, un peu".

M. Bellard précise qu'au final cette augmentation se traduit quand même en 2012 par une baisse de 2% pour l'ensemble des ménages et plus pour les familles nombreuses en raison de l'application de ces abattements. Une majoration de 3% permet d'équilibrer le budget et reste raisonnable.

Mme Etienne rappelle que les dépenses de fonctionnement augmentent en 2012 de 10%.

M. Corbanese s'interroge sur la nécessité de cette augmentation au vu de l'excédent 2011.

M. Bellard demande dans ce cas quelles dépenses l'on baisse puisque l'on a moins de recettes.

M. Mesnard précise que le budget 2012 intègre environ 90 000 euros de dépenses inscrites au budget 2011 et qui n'ont pu être prises en compte : mises à disposition locaux ALSH et Halte garderie pour 37 000 euros, régularisation Sictom pour 52 000 euros.

Il souhaite plus de transparence et d'explications, on a cette année un "matelas" faible (environ 50 000 €).

Pour M. Corbanese, les problèmes de trésorerie sont liés aux avances mensuelles versées au SICTOM ; la ligne de trésorerie peut être une solution.

Le Président propose de passer au vote de l'augmentation des taux d'imposition :

- pour les 3 taxes soit de 2%, soit de 3% : l'augmentation des taux d'imposition des 3 taxes de 3% est adoptée avec 21 voix pour et 6 voix contre.
- Pour la CFE : le taux de 32.58 est adopté à l'unanimité des membres présents.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	PROPO 2012
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		131 978.76
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		582 616.23
22 IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION		28 000.00
23 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		1 135 440.88
16 REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT		115 320.16
TOTAL DEPENSES REELLES		1 993 356.03
001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		71 383.93
139 AMORTISSEMENT SUBVENTIONS		24 589.20
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 089 329.16

SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	PROPO 2012
13 SUBVENTIONS		735 037.62
16 EMPRUNTS		559 240.87
10 222 FCTVA		145 000.00
024 CESSION MATERIEL VOIRIE		54 376.00
TOTAL RECETTES REELLES		1 493 654.49
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		382 630.95
021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT		97 457.28
28 AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS		115 586.44
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		2 089 329.16

Mme Casanovas demande pourquoi une ligne de 50 000 € est ouverte pour les vestiaires du stade de Verdélais.

Mme Delong précise qu'il s'agit d'une ouverture de ligne de principe ; le syndicat des sports concerné par cet équipement va être dissout.

M. Mesnard précise que cette question sera abordée lors de la mise au vote de la modification des statuts au vu de la dissolution des syndicats des sports du territoire.

Le budget de l'exercice 2012 équilibré en fonctionnement à 3 491 096.80 € et en investissement à 2 089 329.16 € est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le président est autorisé à l'unanimité à effectuer les demandes de subvention auprès du Département en fonctionnement pour :

- Le club environnement : 4 000 €
- Le RAM : 2 831 €
- La Maison Petite enfance : 18 594.40 €
- Les marchés de pays : 1 300 €

Il est proposé de réaliser les emprunts suivants

- 200 000 € pour l'achat du terrain "Dupuy"
- 55 000 € pour le remplacement d'un tracteur et d'une épareuse

Seul le Crédit Agricole a répondu pour les 2 emprunts, la Caisse d'Épargne ne peut pas répondre au-delà des 55 000 euros. La Caisse des Dépôts et Consignation a également été sollicitée mais demande aux collectivités de s'adresser en priorité aux organismes bancaires. Dexia ne dispose pas de fonds à ce jour. M. Mesnard a informé les services préfectoraux concernés de ces difficultés à respecter les règles de mise en concurrence.

Après examen des propositions, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser le Président à signer les contrats d'emprunt suivants :

- 200 000 euros avec le Crédit Agricole pour un prêt à échéance avancée à un taux de 4.69% sur 15 ans
- 55 000 euros avec la Caisse d'Épargne Aquitaine pour un Prêt à échéance choisie à un taux de 2.37% sur 5 ans

M. Scaravetti s'interroge sur l'urgence de changer le matériel de voirie.

M. Laporte lui répond que l'on remplace ce matériel tous les 5 ans ; par expérience, pour avoir gardé du matériel au-delà de cette durée, on s'est aperçu que l'on avait dépensé beaucoup en réparations.

Dans le cadre de la réalisation de l'ALSH de Verdélais, la CAF accorde à la Communauté de Communes une subvention de 81 500 € et un prêt à taux zéro de 81 500 €. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents autorise le président à signer la convention avec la CAF pour lesdites sommes.

Mme Delong informe l'assemblée que les admissions en non valeur pour la REOM s'élèvent pour le 1^{er} trimestre 2012 à 5 551.42 €. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents d'inscrire cette somme en non valeur à l'article 6541 du budget de l'exercice 2012.

Le Président propose de donner la parole aux vice président afin de faire le point sur le travail des commissions.

Commission 2 / tourisme et développement économique

M. Patanchon étant excusé, Mme Lassarade propose de faire le point sur les différents dossiers en cours.

➤ un nouveau projet initié par l'OTEM est en cours d'élaboration : la qualification de notre territoire en "site remarquable du goût" s'appuyant notamment sur l'appellation locale des Côtes de Bx St Macaire. Un comité de pilotage va être mis en place prochainement ; il sera composé de membres de la commission, de l'association Tourisme en Coteaux Macariens, de l'ODG Côtes de Bx St Macaire et de l'OTEM.

➤ le dépliant carte proposant les routes thématiques autour du vin en Entre Deux Mers est sorti. Rappelons que cette action s'inscrit dans le cadre de la participation des différentes ODG au projet signalétique en Entre Deux Mers. Trois des neuf circuits proposés traversent le territoire de la CdC.

➤ l'appel d'offre pour l'équipement signalétique est reporté en mai, le cahier des charges pour la consultation ayant été invalidé.

➤ M. Mesnard informe l'assemblée que le point d'accueil tourisme de la CdC a été récompensé par le label "Générosité de l'accueil" de la démarche qualité des offices de tourisme de la Gironde. Il a été reconnu pour sa maîtrise des critères relatifs aux missions d'accueil et d'information du public.

Commission 3 / aménagement de l'espace, environnement

➤ les travaux cours d'eau seront réalisés en fin d'année

➤ une réunion d'information s'est tenue avec l'USSGETOM sur la démarche de réduction des déchets de 7% sur 5 ans. Des actions seront envisagées afin de porter cet objectif auprès du public le plus large.

Commission 4 / logement, cadre de vie

- le permis de construire pour la mise en place des chalets Emmaüs est en attente, le Conseil Général a demandé un certain nombre de modifications notamment la suppression des portes contigües pour les chalets prévus à St Maixant.
- concernant l'aspect juridique de ce projet, la commission propose d'opter pour un bail à construction longue durée. La sous préfecture est réticente ; cette question sera rediscutée avec plus de précisions.
- l'association Emmaüs doit nous faire parvenir des devis pour l'équipement intérieur des chalets.

Commission 5 / voirie, entretien des chemins de randonnée, mise en commun du matériel

- la consultation pour le tracteur et l'épaveuse est en cours, la CAO a examiné trois propositions et se réunit demain pour faire un choix définitif. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le bon de commande nécessaire à cette acquisition au vu du choix qui sera effectué par la CAO.
- le faucardage est commencé.
- M. Corbanese souhaite intervenir sur la proposition de sa commune pour le transfert de la compétence voirie. M. Laporte précise que cette question n'est pas à l'ordre du jour, elle fera l'objet d'une prochaine réunion en commission.

Commission 6 / social, éducation

- Contrat Enfance Jeunesse : Concernant les accueils ALSH, une augmentation de 2% du prix de journée a été adoptée pour 2012. Le CEJ étant renouvelable pour 4 ans, il serait souhaitable de voter cette augmentation sur 4 ans afin de sécuriser les ALSH.
- M. Lartigau demande à l'assemblée de prendre une décision de principe sur cette proposition. Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents accepte le principe d'une augmentation de 2% du prix de journée sur 4 ans sous réserve de changement de calendrier scolaire...
- M. Mesnard estime qu'il est important de sécuriser les associations.
- M. Tauzin souhaite que l'on se donne une règle qui ne change pas chaque année.
- la mise en œuvre du transport à la demande ne pourra être effective en août, il est préférable d'attendre l'arrivée de la nouvelle directrice pour l'organisation du recrutement d'un chauffeur qui pourra être effectif en septembre.
 - le poste de l'animatrice du RAM passera à 30 heures afin de ne pas perdre les cofinancements accordés.
 - l'architecte va nous soumettre prochainement un calendrier pour la réalisation de l'ALSH. Il se charge également d'examiner les devis pour la ventilation de la Maison Petite Enfance.
 - le poste supplémentaire d'auxiliaire de puériculture envisagé pour la Maison Petite Enfance en septembre est reporté ; il y a nécessité préalablement de mettre à plat le fonctionnement de la structure afin d'envisager une réorganisation dans une démarche de progression.

Mme Casasnovas demande où en est l'emprunt pour le bus du transport à la demande. Le montage de ce dossier est complexe et nécessite une coordination. Est-ce qu'il est prévu que Mme Claverie le prenne en main ? la commission a fait le choix de ne pas réaliser une étude de faisabilité... si on veut avancer, il faut régler cette question.

M. Lartigau : cela a été discuté en bureau ; la réorganisation du poste de Mme Claverie sera abordée à l'arrivée de la nouvelle directrice.

M. Mesnard reconnaît le fort investissement de Mme Casasnovas pour ce projet, mais on attendra le mois de juin pour en rediscuter et envisager une mise en œuvre pour la fin de l'année ; Mme Claverie ne peut pas être partout.

Mme Casasnovas : il faut savoir quels choix on priorise, le droit à la mobilité est essentiel.

Mme Combret : on ne peut pas enlever des fonctions à Mme Claverie.

M. Mesnard confirme que ce dossier sera suivi mais il ne pourra pas être finalisé en septembre.

M. Lartigau informe l'assemblée que l'auxiliaire de puériculture en poste sur 30h hebdomadaires a demandé une mise en disponibilité pour 3 ans. Un recrutement est en cours pour son remplacement à compter du 1^{er} mai 2012 sur un poste à 35h.

Le poste à 30h qu'elle occupe actuellement devient vacant et il est nécessaire de créer un nouveau poste à 35h. Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet à compter du 1^{er} mai 2012.

Commission 7 / culture et sport

➤ la convention CAP 33 avec La Réole sera renouvelée cette année.

➤ la phase 2 de l'étude de mise en réseau des points lecture est terminée. Deux scénarii sont proposés (voir détail dans document bureau d'étude présenté au précédent conseil communautaire), le scénario 2 étant plus ambitieux mais générant des aides financières plus importantes. Le choix entre ces deux scénarii est nécessaire pour entamer la 3^{ème} phase de l'étude vers un travail important avec les bénévoles afin d'étudier les possibilités de réorganisation qui seront soumises à l'accord de la CdC.

Les bénévoles ont exprimé des craintes d'être dépossédés de leur outil. Il est rappelé qu'ils restent toujours au premier plan dans la mise en place de cette action.

Quant aux élus qui s'inquiètent des implications financières de ce projet, il est précisé que le choix d'un scénario permet de faire des propositions pour un projet complet sur 8 ans ; la Communauté de Communes reste libre d'établir son propre calendrier et de choisir les actions prioritaires.

Il serait dommage d'abandonner après tout le travail qui a été mené avec le risque de perdre les financements.

Le bilan financier du trésorier permet d'envisager la réalisation de nos projets sans augmentation des impôts.

M. Mesnard estime que cet outil d'aménagement est un plus pour l'attractivité du territoire ; les communes doivent en être mieux informées. La phase 3 nous engage dans un projet politique qui nécessitera des choix ; le Conseil Général peut nous aider de la même manière qu'il l'a fait pour la petite enfance.

Ce projet ne nous engage pas financièrement dans l'immédiat.

Mme Claverie rappelle à nouveau que le Conseil Général demande un choix entre les deux scénarii afin de mettre en œuvre une réflexion avec tous les partenaires ; il s'agit donc pour le moment d'organiser des réunions pour définir un projet politique sans engager de dépenses. Les postes envisagés pour accompagner ce projet sont financés à 80%.

M. Chord précise pour exemple que dans la commune de St Laurent du Bois, il ne sera pas possible d'agrandir la bibliothèque et que pour autant il n'est pas question de la supprimer.

L'entrée en phase 3 permet de trouver des solutions à ce type de questionnement, il n'est pas prévu de fermer les bibliothèques.

Mme Lassarade : on travaille depuis 3 ans avec les différentes bibliothèques, la mise en réseau permettrait d'élargir ce service, essentiellement tourné vers les enfants, aux adultes et adolescents. Sur le plan lecture et média, le territoire est sous doté, ce projet sera largement aidé jusqu'en 2016.

Mme Claverie confirme que ces actions sont construites avec les bénévoles avec nécessité du maintien de l'existant.

M. Bellard rappelle que seule l'étude est pour le moment inscrite au budget.

Le Président propose de délibérer sur le passage en phase 3 avec le choix du scénario 1 ou 2 : le passage en phase 3 avec le scénario 2 pour l'étude de mise en réseau des points lecture est adopté avec 25 voix pour et 2 abstentions. Le Président est autorisé à effectuer les demandes de subvention afférentes auprès du Département.

➤ dissolution des syndicats des sports

Le syndicat des sports Verdélais/Semens/St Maixant est dissout alors que des travaux étaient envisagés pour les vestiaires. Cet équipement devrait être transféré à la Communauté de communes.

M. Corbanèse pense qu'il serait plus cohérent que la commune transfère aussi le terrain à la Communauté de Communes.

Comment réaliser ces transferts ?

M. Mesnard a rencontré Mme la Sous préfète et propose de modifier les statuts en remplaçant le chapitre 6 par le texte suivant

" 6- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- *Promotion, développement et coordination des activités et manifestations culturelles et sportives.*
- *Création et gestion des nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire.*
- *Organisation d'une politique sportive intercommunale."*

Le Conseil Communautaire adopte la proposition de modification des statuts à l'unanimité des membres présents.

Chaque commune devra délibérer sur cette modification dans les 3 mois à venir.

Questions diverses :

➤ le courrier adressé par la FCPE sur les problèmes de sécurité aux abords du Collège de Pian a été envoyé aux Maires. M. Mesnard a eu une entrevue avec les représentants de la FCPE et s'est engagé à impulser une réunion au collège avec tous les partenaires concernés et notamment la sous préfecture qui pourrait apporter une aide financière.

➤ M. Dumartin et M. Lartigau souhaitent obtenir des précisions sur le syndicat Gironde Numérique et interpellent M. Dussillols (délégué au Syndicat Gironde Numérique pour la CDC et non représentant du Syndicat Gironde Numérique) sur le contenu d'un article paru dans le journal Le Républicain et notamment sur l'exposé suivant : "l'effacement des zones blanches (absence de tout Haut Débit) est terminé". Ils considèrent quant à eux que cela est faux dans leur commune.

M. Dussillols répond que Gironde Numérique s'attache maintenant à la montée en débit des zones grises (débit inférieur à 2MBts). Il rappelle qu'il a insisté auprès du Syndicat sur les nécessités de renforcement pour les communes de Semens et St Germain. Malgré cette insistance, le choix des zones à renforcer en priorité n'appartient pas non plus à Gironde Numérique mais est conditionné par l'accord de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications). Il rappelle une fois de plus que cette autorité est chargée de veiller à l'application des règles de concurrence jusqu'à l'utilisateur final. Ce sont les règles du marché européen qui s'appliquent.

La solution d'urgence pour ces zones grises (non encore prises en compte) serait le satellite dont l'installation peut être prise en charge par Gironde Numérique à condition d'être réalisée par un technicien agréé.

L'opérateur satellite peut venir faire une démonstration sur place à la demande de la CdC.

Le prochain conseil se tiendra le 30 mai à 18h30 à St Martin de Sescas.

Le bureau se réunira le 21 mai à 18h30.